

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE
2024-66**

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 décembre 2024 à 19 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière 11 décembre 2024 sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE, Mme GAILLARD, M. de LASSUS SAINT-GENIES, Mme MARTIN, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. ROUCH, Mme TOMAS.

Etaient absents : M. AUXIETRE Mathieu, M. PEDRONO Yann.

Mme PERTUISET est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Election d'une nouvelle adjointe au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 4 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire fixant leur nombre à cinq ;

Vu l'arrêté municipal du 4 juillet 2020 portant délégation de fonction du maire à Mme Catherine CLAEYS, 1^{ère} adjointe ;

Vu la lettre de démission de Mme Catherine CLAEYS des fonctions de 1^{ère} adjointe adressée à Monsieur le Préfet le 9 novembre 2024 et acceptée par le représentant de l'Etat le 5 décembre 2024 ;

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme Catherine CLAEYS, par l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire.

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1- Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 4 juillet 2022 ;
- 2- Sur le rang qu'occupera la nouvelle adjointe ;
- 3- Pour désigner une nouvelle adjointe au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1- De maintenir le nombre d'adjoints à cinq ;
- 2- Que la nouvelle élue occupera le rang de 5^{ème} adjointe, faisant ainsi remonter d'un cran les autres adjoints de la liste.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. ROUCH a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs : il s'agit de Mme Corinne MARTIN et M. Henri-Jacques MORILLON.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Mesdames Marie-Blandine GAILLARD et Sophie PERTUISET se sont portées candidates.

Sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection de la nouvelle adjointe.

Après le 1^{er} tour de scrutin, Madame Marie-Blandine GAILLARD ayant obtenu la majorité des suffrages avec 8 voix pour sur 11 exprimés, a été proclamée 5^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sophie LAY

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

Bureau
Levysult

ID : 031-213104847-20241216-DELCOM_2024_66-DE

Membres en exercice	13
Membres présents	11
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

